Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Septembre 2002

L'AG s'est déroulée, sur la base d'un diaporama préparé par le bureau :
- de l'avancement des motions de l'AG du 27/11/2001,
- de nouvelles motions qui ont été soumises au vote.

Cette présentation reste à la disposition des co-propriétaires. Les nouvelles motions sont présentées dans l'ordre de leur vote.

Présents ou Représentés: 58, sur un total de 82. Le Quorum de 50% était atteint.

Motion n°1_2002 : Motion *acceptée* à l'unanimité.
- L 'AG demande au Bureau de poursuivre le processus de transfert des parties communes à la municipalité.
- L'AG demande au bureau de continuer à mettre en priorité les aspects délai.

A noter que cette motion remplace la motion n°6_2001 qui fixait une date du 30 juin 2002 pour effectuer ce transfert. Le bureau a expliqué les actions entreprises qui n'ont en rien retardé le transfert mais la lenteur administrative associée à la résolution de nombreux problèmes de détail a retardé le transfert.

Motion n°3_2002 : Motion *acceptée* à l'unanimité moins 1 voix.
- L 'AG demande au Bureau de conserver la parcelle CA 129.
- L'AG autorise le Bureau à mettre en place une cotisation annuelle de 10 € par membre de l'ASLDB.

Les 57 voix positives sont supérieures à la majorité des 2/3 (55 voix minimum), ne laissant aucun doute sur la validité de cette décision.
A noter que la cotisation annuelle a été calculée sur la base d'un estimatif du coût d'entretien (50€/an d'impôts fonciers, 1000€/an pour 11 tontes, Assurances, soit 1200€/an au total, ce qui donne environ 15€/an par lot. Compte tenu de notre trésorerie la cotisation est fixée à 10€/an).

Motion n°2_2002 : Motion *rejetée* à l'unanimité.
- L 'AG demande au Bureau de transférer à la mairie la parcelle CA 129.
- L'AG demande au Bureau de faire son meilleur effort pour obtenir un vote en Conseil Municipal confirmant à cette parcelle sa vocation d'espace vert.

Les motions n° 5_2001 (« Icard »), 4_2001 (« impasse Valmy »), 3_2001 (« aménagement Jemmapes ») ont progressé et restent actives. Concernant « l'aménagement Jemmapes », un appel à volontariat a été fait pour participer aux discussions avec la mairie.
La motion 2_2001 (« propriétés parcelles ») est close, le cadastre a été mis en conformité avec notre propriété, en particulier pour la parcelle CA129.

La prochaine AG aura lieu en Novembre 2002. Les sujets prévisionnels sont les suivants : avancement du transfert de la voirie, recouvrement des cotisations initiales, mise en place nouvelle cotisation annuelle, cadence bus n°20, entretien voirie, bureau des jeunes. Les co-propriétaires sont invités à faire connaître les autres sujets qu'ils souhaiteraient voir débattre.

L'ensemble des points ayant été traités, l'AG est levée.

Le Bureau